

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'Etat soutient le projet EcoCité de Montpellier

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Benoist APPARU, secrétaire d'Etat chargé du Logement, et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement annoncent l'accompagnement de 93 projets innovants proposés par les 13 EcoCités, dont le projet d'EcoCité de Montpellier, en coordination avec la Caisse des Dépôts (CDC) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Lors de cette première phase de sélection, l'Etat s'engage à soutenir l'investissement public et privé pour des opérations exemplaires d'aménagement durable. Cet engagement se traduit par une sélection de projets pour une mise en œuvre immédiate (33 millions d'euros investis), et par le cofinancement de nombreuses missions d'ingénierie (7 M€).

49 projets ont également été présélectionnés. Ces projets devront être précisés et complétés en tenant compte des recommandations issues du comité de pilotage national Ville de demain avant d'être redéposés devant ce comité pour un nouvel examen. Le financement de l'Etat pour cette deuxième session est évalué à terme à 150 M€. Les 13 EcoCités sont invitées à présenter leur dossier complémentaire entre le 1^{er} décembre 2011 et le 29 février 2012.

Les différents projets retenus se distinguent par leur haut niveau d'innovation et de performance environnementale, et seront lancés dans les 2 ans.

L'agglomération montpelliéraine, comprenant 415 000 habitants, connaît la plus forte croissance démographique de France, avec un accroissement moyen de la population de 1,6% par an en moyenne. Pour répondre à ces défis, la communauté d'agglomération de Montpellier et les villes de Montpellier, Lattes, Pérols et Castelnau-le-Lez ont axé leur projet sur l'extension de la ville vers le sud, organisée autour de l'extension du réseau de transports en commun.

Le projet EcoCité de Montpellier couvre plusieurs domaines complémentaires de la ville durable, pour un montant global (investissements et ingénierie) de 4,6 millions d'euros :

- **la conception urbaine** : aménagement durable et environnement, bâtiments exemplaires, îlots démonstrateurs et à énergie positive,
- **les ressources et les énergies** : gestion des ressources et recyclage des matériaux, production d'énergie renouvelable et de récupération, réseaux intelligents
- **les mobilités** : services à la mobilité et information voyageurs, voiture en ville – électromobilité, autopartage, stationnement mutualisé.

Pour Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparou, « les villes regrouperont 80% de la population mondiale en 2050. Aujourd'hui, avec le soutien apporté à ces projets, l'Etat investit pour construire la ville de demain : sobre en énergie, attractive pour les entreprises, respectueuse des ressources et des équilibres naturels, accessible pour tous les habitants... La ville durable constitue également un levier important pour une économie verte. Ces projets vont faciliter le développement de nouvelles filières créatrices d'emplois dans le domaine de la construction, des transports ou encore de tous les services liés au développement des nouvelles technologies ».

René Ricol souligne la mobilisation des collectivités locales dans le montage de ces projets complexes et le rôle de catalyseur qu'elles jouent en fédérant des acteurs à la fois publics et privés.

Augustin de Romanet, Directeur général de la Caisse des Dépôts ajoute que « la Caisse des Dépôts se réjouit de contribuer au déploiement de ce programme ambitieux, qui prolonge sa mission historique au service de la ville, et pour lequel ses équipes se mobilisent chaque jour aux côtés des collectivités locales et de leurs partenaires sur le plan national et régional. Les Directions régionales de la Caisse des Dépôts avec l'appui du Département Politique de la Ville et Développement Urbain, ont en effet participé activement aux divers ateliers locaux et réunions de définition des projets, notamment dans leurs aspects financiers, et ont mis à disposition des crédits d'ingénierie pour le cofinancement d'études ou de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mobilisation va encore s'intensifier dans les mois à venir pour la mise en œuvre des décisions de l'Etat et l'accompagnement des porteurs de projets. »

En réponse aux engagements forts du Grenelle Environnement, l'Etat encourage ainsi la réalisation, par des collectivités volontaires, de projets ambitieux plus respectueux de l'environnement et des populations, et économes en énergie.

Grâce à la démarche EcoCité, lancée en novembre 2009, une première étape dialogue et de collaboration aura permis d'initier des stratégies transversales et partagées de développement urbain durable. L'accélération de leur mise en œuvre se concrétise dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

En février 2011, **12 projets de Transports en Commun en Site Propre (TCSP)**, en articulation forte avec les périmètres de projet EcoCité, ont par ailleurs bénéficié du soutien du fonds Ville de demain, à hauteur de 200 millions d'euros

Un second volet du fonds Ville de demain a été doté de 235 millions d'euros pour la période 2011-2017, à destination de nouvelles agglomérations porteuses de grands projets qui, à leur tour, pourront bénéficier d'un soutien à l'investissement. L'Etat a invité les grandes intercommunalités de plus de 450 000 habitants qui n'y participaient pas à rejoindre la démarche EcoCité (Grand Lyon, Lille Métropole, Grand Toulouse, et Rouen Elbeuf Austreberthe). Les collectivités territoriales représentant deux sites majeurs en Ile-de-France (site des Ardoines et site Descartes) ont également été conviées. Ces sites s'inscrivent dans la démarche du Grand Paris et devront contribuer de façon significative à la production de logements franciliens.

Ces collectivités sont invitées à présenter, avant le 30 novembre 2011, des projets en conformité avec le cahier des charges Ville de demain publié le 7 septembre dernier ([télécharger l'appel à projets](#)).

Volet développement durable des investissements d'avenir (hors action « Ville de demain »)

Plus de 6 milliards d'euros sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte,
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux,
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

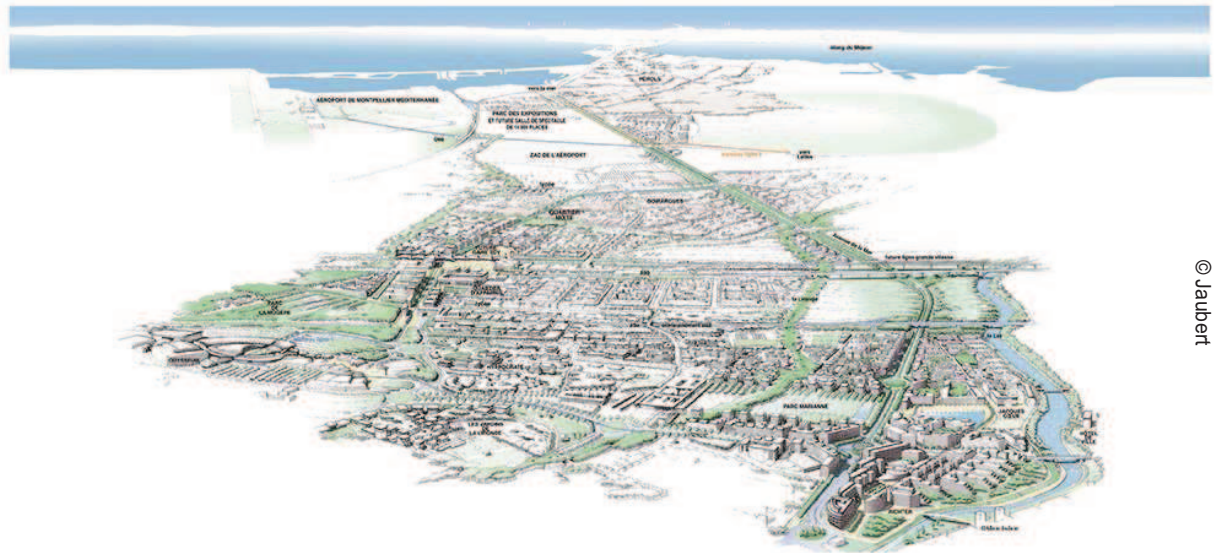
Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet
Cabinet de Benoist Appar
Cabinet de René RICOL

01 40 81 72 36
01 40 81 89 53
01 42 75 64 43



Montpellier – de Montpellier à la mer



La requalification de la route de la mer, projet structurant de l'EcoCité montpelliéraine

■ Stratégie de l'EcoCité

L'agglomération montpelliéraine (415 000 habitants) connaît la plus forte croissance démographique de France, avec un accroissement moyen de la population de 1,6% par an en moyenne. Pour répondre de manière durable à ce défi, la stratégie proposée par la communauté d'agglomération de Montpellier et les villes de Montpellier, Lattes, Pérols et Castelnau-le-Lez, s'inscrit dans un concept urbain établi de longue date : l'extension de la ville vers le sud, organisée autour de l'extension du réseau de transports en commun (du tramway notamment). La route de la mer et son pourtour constituent ainsi le périmètre de l'EcoCité montpelliéraine, caractérisée aujourd'hui par ses activités commerciales d'entrée de ville.

Plusieurs axes stratégiques sont mis en avant :

- 1) **Développer les modes de transport doux** et créer de nouvelles centralités urbaines denses le long des axes de transport en commun (Tramway ligne 3 pour la route de la mer) ;
- 2) **Réinvestir le foncier de la grande distribution** pour résorber des espaces monofonctionnels et les ouvrir à une urbanisation plus dense et mixte, en inventant de nouvelles formes de distribution commerciale ;
- 3) **Valoriser et préserver les espaces naturels** par une gestion plus écologique (espaces lagunaires fragiles, agri-parcs...) ;
- 4) **Adapter les aménagements passés et futurs aux risques naturels**, l'hydraulique étant pensée comme un facteur constitutif du projet ;
- 5) **Intégrer, pour les bâtiments et les quartiers, des objectifs de performance et d'innovation énergétique particulièrement élevés** et en phase avec le contexte méditerranéen, en luttant notamment contre l'effet « d'îlot de chaleur urbain » ;
- 6) **Maîtriser la dimension intermodale de la route de la Mer** (aéroport / TGV / Tramway / bus urbains et interurbains / A9 et RD66 / fret urbain / « RER » Lunel-Montpellier-Sète) ;
- 7) **Pour une ville durablement solidaire** : usages collectifs intensifiés et nouveaux services urbains.



▪ Résultats de la première phase de sélection

Montant global des actions sélectionnées (investissements et ingénierie) : 4,6 millions d'euros

Conception urbaine :

Aménagement durable et environnement

« Ville en alerte » : système de surveillance et de gestion en temps réel du risque hydrologique (ruissellement urbain dense, débordement de cours d'eau et submersion marine). Il s'agit d'une chaîne d'projets incluant les prévisions météo, les instruments nécessaires sur site, la simulation pour agir en temps réel sur les ouvrages hydrauliques et déclencher les mesures de sécurité adaptées / **sélection pour ingénierie et investissement.**

Accompagnement innovant des performances énergétiques des bâtiments : Le suivi environnemental de chaque programme de construction sur le secteur Port Marianne/Rive Gauche sera effectué aux différentes étapes du projet : consultation / permis de construire / projet / livraison. Une mission d'évaluation sera mise en place visant à assurer un suivi et un contrôle du respect des objectifs fixés après la livraison des bâtiments. Les résultats de cet "audit" constitueront un retour d'expériences indispensable afin de faire évoluer les objectifs fixés pour les tranches ultérieures. Enfin, la constitution d'une "mallette pédagogique" permettra d'informer et de former les habitants sur la démarche mise en place dans le cadre de cet écoquartier, étape essentielle pour une bonne appropriation par les usagers des bâtiments à haute performance environnementale / **sélection pour ingénierie.**

Bâtiments exemplaires

Groupe scolaire (Port Marianne / îlot Picasso) : Les performances énergétiques seront de 30% supérieures aux exigences BBC, les matériaux seront choisis pour leur faible impact sur la santé des occupants, l'utilisation d'énergie grise minimisée, la phase de chantier optimisée et les utilisateurs sensibilisés aux « gestes verts » / **sélection pour investissement.**

Réalisation d'un hôtel commercial (Route de la mer / Parc de l'aéroport) : pour la relocalisation des enseignes de la route de la Mer, tout en accompagnant l'action des promoteurs-investisseurs qui interviennent en réalisation de programmes mixtes / **présélection pour investissement.**

Ilots démonstrateurs et à énergie positive

Réalisation d'un îlot démonstrateur sur le plan énergétique (Port Marianne / la Mantilla / îlot H) : Réalisation d'un réseau énergétique permettant d'optimiser à l'échelle de l'îlot les ressources et les besoins énergétiques entre les différentes fonctions du programmes, en ayant largement recours aux énergies renouvelables, notamment en période de canicule estivale / **sélection pour investissement.**

Ressources et énergies :

Gestion des ressources et recyclage des matériaux

Dispositifs de rétention et de dépollution équipés de capteurs : En application de l'action « Ville en alerte », mise en œuvre de bassins de rétention et de dépollution équipés pour une gestion dynamique et en temps réel des risques / **sélection pour investissement.**

Production d'énergie renouvelable et de récupération

Réalisation d'une boucle d'eau permettant les échanges thermiques à l'échelle d'un îlot sur le secteur route de la mer / Parc de l'aéroport, et le stockage des calories de la période estivale pour une réutilisation en hiver. Les échanges thermiques sont optimisés par un système d'échange d'information numérique pour la production, le stockage, la distribution et l'utilisation de l'énergie / **présélection pour investissement.**

Mobilités :

Services à la mobilité et intermodalité

Plate-forme EMMA : il s'agit aujourd'hui d'un portail internet sur lequel l'utilisateur peut accéder au téléchargement de prestations proposées par les autorités organisatrices de la mobilité. A l'horizon 2015, une nouvelle étape sera franchie grâce à la mise en place d'une billettique interopérable qui permettra d'utiliser le réseau TER et les Transports de l'Agglomération de Montpellier dotée d'un titre unique valable sur toute la région Languedoc-Roussillon. En outre, ce portail permettra de diffuser des informations de divers autres services publics développés par les partenaires du projet (notamment info loisirs – culture de la Communauté d'Agglomération de Montpellier) / **sélection pour investissement**.

Gestion dynamique des déplacements : Développement d'une gestion multimodale des déplacements optimisant la capacité des réseaux existants et les niveaux de services offerts / **sélection pour investissement**

Susciter l'utilisation des modes doux (Port Marianne / îlot Rive Gauche) : Création, au sein de l'écoquartier Rive Gauche, de deux structures de stationnement pour cycles, dotées de bornes de recharge électriques, qui seront équitablement réparties au sein de la ZAC. L'alimentation électrique se fera par le réseau urbain ainsi que par des panneaux photovoltaïques. Les structures seront couvertes, sécurisées et géo-localisables par les usagers (avec des informations en temps réel sur la disponibilité des places) / **sélection pour investissement**.

Promotion des mobilités alternatives (Route de la mer / Parc de l'aéroport) : la station de tramway est transformée en nœud de multimodalité et de services. Elle se décline en un concept de « station service de la mobilité » et un parking silo mutualisé et à des équipements dédiés aux services de la mobilité durable / **présélection pour investissement**.

Voiture en ville

Dispositifs de mobilité innovante (Port Marianne / la Mantilla) : Réalisation d'un ensemble de 1 000 places de stationnement intégrées à l'îlot La Mantilla dont 100 places seraient ouvertes à l'ensemble des usagers afin de permettre un usage mutualisé sans grever le budget de la collectivité. Parking équipé pour permettre les nouvelles formes de mobilité: autopartage, covoiturage, véhicules décarbonés... / **sélection pour investissement**.

▪ Autres projets éligibles à la deuxième phase de sélection

- Trigénération de chaleur et d'électricité (bois, réseau de chaleur urbain et absorption d'eau chaude).
- Lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain sur l'îlot Rive Gauche.